

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} décembre 2025

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq,
- en exercice : 15 le premier décembre à vingt-heures,
- présents : 12 le conseil municipal de la commune du MALZIEU-VILLE,
- votants : 13 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de M. BRUGERON Jean-Noël, Maire.

Date de la convocation : 27/11/2025

Présents : MAGNE Jean-François, MUNIER Henri, SELIER Babeth, BALEZ Christine, BIDOS Raymond, LAUMAILLER Christine, LECONTE Fabien, MALARTRE Josiane, PORTAL Corinne, SIRET Alain, TEISSANDIER Elisabeth.

Absente ayant donnée pouvoir : ARNAL Florence à BRUGERON Jean-Noël

Absents : BOUARD Elisa, ROZIERE Andy.
MUNIER Henri a été élu secrétaire.

Délibération n° 2025-018 Objet : Rue Abbé Nurit / place de la Leyde – réseaux humides

Jean-François MAGNE indique qu'il convient de procéder à la réfection d'un tronçon des réseaux humides de la rue Abbé Nurit et de la place de la Leyde qui sont en grande partie obstrués.

La réalisation de ces travaux permettrait de créer un réseau séparatif en remplacement du réseau unitaire actuel (pour partie dans une propriété privée), jusqu'à la route départementale avenue Général Brun de Villeret.

Le coût de cette opération évalué par le cabinet ALLO et Claveirole d'Aurillac est de l'ordre de 73 000 € HT.

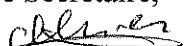
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **décide** de procéder à la réfection des réseaux humides d'un tronçon de la Rue Abbé Nurit / Place de la Leyde par la mise en place d'un réseau séparatif eaux usées / eaux pluviales.
- **précise** le caractère d'urgence de ces travaux de façon à remédier aux dysfonctionnements actuels et au fait que la commune n'a pas d'autre choix que de réaliser cette intervention dans une propriété privée et en saison morte.
- **autorise** le Maire à signer toutes pièces nécessaires pour cette réalisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire,

Henri MUNIER.

Le Maire,

Jean-Noël BRUGERON.



Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025



ID : 048-214800906-20251201-2025018-DE